

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1407

présenté par

M. Huet, Mme Schmid, M. Vitel, M. Dhuicq, Mme Dion, Mme Dalloz, M. Herbillon, M. Breton,
M. Schneider, Mme Le Callennec, M. Decool, Mme Louwagie, M. Fromion, M. Sermier,
M. Gosselin, M. Courtial, M. Perrut, Mme Poletti, M. Lazaro et Mme Genevard

ARTICLE 28

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Cet enseignement moral et civique fait notamment référence à l'histoire de France. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enseignement moral et civique doit s'appuyer sur l'histoire de notre pays afin d'expliquer aux élèves que notre nation telle qu'elle existe aujourd'hui est le fruit d'une histoire complexe.